



La télé en plus clair

Le 17 juin 2015 est annoncé comme la fin de la télévision analogique. Selon les prévisions de l'Union Internationale des Télécommunications (UIT), la télévision numérique prendra le relais de la télévision telle que nous l'avons toujours connue. La Télévision numérique terrestre (TNT) a la particularité de proposer aux téléspectateurs, des images de grande qualité, car corrigeant ou traitant les déperditions éventuelles, lors de la diffusion. Chose que n'a jusque-là pas permis l'analogique (voir notre dossier).

La Conférence régionale des radiocommunications, chargée de planifier le service de radiodiffusion numérique de terre dans la région 1, incluant l'Afrique, et une partie de la région 3 (une partie de l'ex-URSS), a décidé que cette numérisation commence par la radiodiffusion télévisuelle, dans la bande 470-862 Mégahertz (MHz) ou UHF.

C'est une démarche qui permet une cohabitation entre l'analogique et le numérique pendant la période de transition (2006-2015). Par la suite, cette numérisation s'étendra à la bande 174-230 MHz ou VHF, prenant également en compte la radiodiffusion sonore. Les pays de la zone de planification ont donc été invités à prendre toutes dispositions et mesures pour tenir cette échéance. Le compte à rebours a déjà commencé ! Tic-tac. Tic-tac... Bonne lecture !

KLA Sylvanus
DG de l'ATCI

La télévision de demain

Vers le tout numérique !



La télévision telle que nous la connaissons actuellement, dite analogique, en raison, principalement, du mode de diffusion des programmes, devrait rendre son dernier souffle en juin 2015, dans un peu moins de cinq (5) ans donc.

> suite page 2

Focus

La télévision de demain



Vers le tout numérique !

> suite page 1

Et si l'on se réfère à tout le corpus qui s'y rapporte, elle aura tout de même vécu près d'un siècle !... Place serait alors faite à la Télévision Numérique Terrestre (TNT) qui s'inscrit, en fait, dans le mouvement général de numérisation des technologies de l'information et de la communication.

En effet, d'ici à juin 2015, tous les pays membres de l'Union Internationale des Télécommunications (UIT), en général, et ceux des Régions 1 (Europe occidentale et Afrique) et 3 (une partie de l'ex-URSS), en particulier, devront obligatoirement migrer vers la télévision numérique par voie de terre pour abandonner la « vieille dame analogique » encore en vigueur. Cette disposition découle d'une conférence régionale des radiocommunications de l'UIT, en 2006, à Genève, en Suisse, qui a accouché d'un accord, dit « Accord de Genève 2006 » ayant programmé « la mort » de la télévision analogique, exactement le 17 juin 2015, pour la bande UHF (Ultra High Frequency ou Ultra Haute Fréquence), de 462 à 862 MHz, et cinq (5) ans après, le 17 juin 2020, pour la bande VHF (Very High Frequency ou Très Haute Fréquence), de 174 à 230 MHz.

Si les termes de cet accord sont donc

respectés, comme il se doit, par les pays de la zone de planification, le « tout numérique » (de la production à la diffusion), verra donc le jour dans notre pays et partout en Afrique, à cette date.

DE L'ANALOGIQUE...

D'une façon générale, la transmission de données consiste à véhiculer des informations, sur un support de transmission, sous la forme d'une onde électromagnétique. Cette transmission des données (son, voix, image, texte, etc.) se fait par l'intermédiaire d'une onde spécifique, dite onde porteuse, dont le seul but, comme son appellation l'indique, est de transporter ces données. Cela se fait par modification de l'une de ses caractéristiques physiques (amplitude, fréquence ou phase). On distingue trois types de transmissions selon le paramètre de l'onde porteuse que l'on fait varier : par modulation d'amplitude, par modulation de phase, ou par modulation de fréquence.

Ainsi, lorsqu'on dit par exemple que la première chaîne de la radio nationale émet sur 88 MHz/FM, cela veut tout simplement dire que la diffusion des émissions se fait par modulation de fréquence (FM pour Frequency Modulation en anglais), avec pour support invisible, la fréquence 88 MHz (mégahertz = 1 million de Hz ; le hertz étant l'unité de mesure des fré-

quences).

Depuis ses débuts, la télévision a toujours utilisé le mode de diffusion analogique. Les signaux émis sont généralement captés, par les populations, avec les antennes extérieures usuelles de télévision que nous connaissons bien (antennes râteau). Malgré les « heures de gloire » qu'elle a connues, aujourd'hui, avec l'évolution des technologies de l'information et de la communication, la télévision analogique révèle ses tares dont notamment sa gourmandise en bandes passantes (plages de fréquences nécessaires) et la qualité des images qui laissent parfois à désirer. En effet, quoique généralement acceptable à vue d'œil, le récepteur ne restitue jamais fidèlement le signal émis, en raison des pertes de toutes sortes dues à la forte sensibilité de ce mode de transmission aux perturbations diverses. En outre, avec l'accroissement des services nécessitant l'utilisation de fréquences, lesquelles constituent une ressource limitée, la rationalisation de celle-ci devient de plus en plus une préoccupation.

...AU NUMÉRIQUE

En fait, la télévision numérique n'est pas une nouveauté en soi. Elle est offerte depuis bien longtemps déjà par l'intermédiaire des réseaux satellitaires et autres réseaux câblés via des convertisseurs (décodeurs). L'innovation, ici, est que la télévision nu-

mérique de terre est une sorte de mutation technologique qui va étendre le principe de la numérisation du signal à sa diffusion par voie terrestre, sur le modèle utilisé par les réseaux câblés ou les bouquets satellitaires. Elle vient, sans grand bouleversement pour le consommateur, combler les lacunes de son « ancêtre » analogique.

En effet, avec la TNT, la plupart des antennes hertziennes peuvent encore être utiles pour réceptionner les signaux émis (programmes télé). Il est de même pour tout téléviseur, dès lors qu'il est équipé d'une prise adéquate (prise péritel) pour y connecter un adaptateur ; ce qui est le cas depuis plus de 20 ans. Par ailleurs, outre les qualités d'image et de son reconnues au numérique, la TNT va permettre la multiplication du nombre de chaînes émises par voie hertzienne terrestre. Ainsi, par exemple, là où les ressources en fréquences utilisées ne permettent de caler que deux (2) chaînes de télévision (La Première et TV2), il sera possible de placer entre huit (8) et douze (12) chaînes, soit de 4 à 6 fois plus ! En d'autres termes, là où en télévision hertzienne analogique, une chaîne utilisait un canal entier, en numérique, jusqu'à six chaînes peuvent se partager ce même canal. Il reste entendu que si aucun effort de couverture n'accompagne cette évolution

> suite page 3

> suite page 3

technologique, les zones non couvertes resteront telles quelles, toujours non couvertes.

La TNT offre aussi d'autres avantages dont celui de pouvoir transporter des informations numériques de nature différente : images et sons mais aussi textes et autres données. Ce qui ouvre à la télévision hertzienne les mêmes perspectives de services interactifs (services bancaires, offres d'emplois, guide des programmes, etc.) que celles qui sont actuellement présentes sur le câble et sur le satellite.

LE RESPECT DES DÉLAIS

Depuis 2006, où l'Accord de Genève a été scellé, les pays de la zone de planification ont été invités à prendre les dispositions idoines, tenant compte du deadline de juin 2015, pour procéder par étapes, à leurs rythmes, à la migration vers la TNT. La plupart des pays occidentaux, dont certains étaient déjà assez avancés dans le numérique, ont fait du chemin depuis lors, au point d'atteindre l'objectif fixé, avant terme. Ainsi, au sein de l'Union Européenne, les flux de télévision analogique devront s'éteindre en 2012, soit trois (3) années d'avance ! En France par exemple, où la TNT a été lancée depuis la fin du premier trimestre 2005

et concernait environ 70% de la population, en fin décembre 2009, c'est près de 90% de cette même population qui était couverte. Et, la « mort » de la télévision analogique y est programmée pour le 30 novembre 2011 au plus tard. Soit quatre (4) ans avant terme !...

Chez nous (en Côte d'Ivoire et en Afrique en général), même si l'on n'entend pas être en marge de cette évolution technologique, force est de constater que s'il y a des frémissements, ils ne sont pas encore perceptibles. L'étape expérimentale transitoire, avec des zones pilotes pour tester et maîtriser les méca-

nismes de passage à la TNT, en vue de préparer la relève dans cinq (5) ans, ne semble pas avoir démarré depuis 2006. Sera-t-il possible de combler ce retard dans l'intervalle qui sépare de cette échéance ? Rien n'est moins sûr.

Au pire des cas, les pays qui ne seront pas à jour, à la date butoir, pourront toujours se consoler en continuant de diffuser en mode analogique, à leurs risques et périls car, non seulement ils devront prendre des dispositions pour ne pas perturber les autres, mais aussi leurs émissions ne seront plus protégées par aucune réglementation. Alors...

L'Invité du mois



M. BINI KOUAME,
Sous-directeur de
la Gestion du Spectre
de l'ATCI

“Des solutions normalisées existent pour l'implémentation de cette technologie...”

Quel peut être le coût estimatif du passage au Numérique, à l'échelle de la Côte d'Ivoire ?

Il n'est pas aisé de donner une réponse à cette question car beaucoup de paramètres doivent être pris en compte dans l'estimation du coût du passage de la télévision analogique à la télévision numérique.

Il faut par exemple distinguer la production de programmes de la diffusion de ces programmes (qui est la partie la plus visible de la TNT) et estimer le coût du matériel nécessaire à cette mutation ; en outre, il faut connaître le nombre de programmes à diffuser, la zone de diffusion, etc.

A la limite, cette question pourrait plutôt s'adresser à un opérateur existant qui voudrait passer de la télévision analogique à la télévision numérique, étant entendu que cet opérateur dispose déjà de l'infrastructure « analogique ».

Il faut noter que les coûts induits par le passage de l'analogique au numérique peuvent être évalués comme dans le cas de l'acquisition de certains bien matériels.

De quels types d'infrastructures notre pays aura-t-il besoin pour réussir cet autre challenge technologique ?

Sur le marché des infrastructures de la télévision numérique, il existe des solutions normalisées pour l'implémentation de cette technologie ; la Côte d'Ivoire n'aura pas besoin d'innover, en un mot, de réinventer la roue.

L'ATCI a-t-elle les ressources humaines compétentes pour assister le pays en la matière ?

Dans notre pays, c'est le Conseil National de la Communication Audiovisuelle (CNCA) qui s'occupe de ces questions. Toutefois, l'ATCI dispose en son sein, de ressources humaines compétentes pour répondre à toutes sollicitations dans ce sens.

Des métiers...des Hommes : Sous-directeur de l'Audit et du Contrôle de Gestion



M. LOGBO Roland Yves,
Sous-directeur de l'Audit
et du Contrôle de Gestion

«Fonctionner comme une véritable structure interne de conseil, au service des autres entités de l'Agence, est notre défi quotidien»

Au sein de l'Agence des Télécommunications de Côte d'Ivoire (ATCI), la Sous-direction de l'Audit et du Contrôle de Gestion a mission de mener à bien, plusieurs missions dont l'identification et la couverture des risques liés à l'activité ; l'assistance auprès des autres entités pendant de la réalisation de leurs objectifs ; la coordination et la supervision de l'élaboration et de la mise en œuvre de l'ensemble des dispositions de

contrôle interne en vue de garantir la fiabilité des informations; la protection des actifs et l'utilisation optimale des ressources...

M. LOGBO Roland Yves est responsable de cette Sous-direction depuis février 2010. Six ans après qu'il a intégré l'Agence, soit en 2004 !

Roland Yves est diplômé de l'Institut Supérieur d'Informatique Appliquée et de Management (ISIAM) au Maroc, option Audit et Contrôle de Gestion,

promotion 99-2003. Il est membre de l'Institut des Auditeurs internes (IIA-CI). «*Même si nous avons conscience des difficultés de notre mission au sein des entreprises, nous restons convaincus qu'il faut faire évoluer le regard porté sur notre métier et faire de notre entité au sein de l'ATCI, une véritable structure interne de Conseil au service des autres entités de l'Agence*», déclare ce mordu d'informatique.

Actualités

AMSTERDAM A ACCUEILLI LA RÉUNION D'UN GROUPE DE TRAVAIL DE LA COMMISSION D'ETUDE 1 DE L'UIT-R

Du 20 au 24 septembre dernier, a eu lieu à Amsterdam, en HOLLANDE, la réunion du groupe de travail 1 C (chargé du contrôle du spectre) de la Commission d'Etudes 1 (chargé de la gestion du spectre) du secteur des Radio-communications de l'UIT (UIT-R).

Agenda

LA CONFÉRENCE DES PLÉNIPOTENTIAIRES DE L'UIT À GUADALAJARA

La Conférence des Plénipotentiaires de l'Union Internationale des Télécommunications (UIT) se tiendra du 04 au 22 octobre 2010, à Guadalajara, au MEXIQUE. Organe suprême de l'Union, la Conférence des Plénipotentiaires a lieu tous les quatre ans pour adopter le plan stratégique et les politiques de l'organisation. Au Mexique, il sera question d'élection à certains postes dont ceux du Conseil d'Administration et du Bureau de Règlement des Radio-communications. La Côte d'Ivoire qui participe à ces travaux, présentera des candidatures...

SYMPOSIUM DE L'UIT SUR LES TICs AU CAIRE

Le Symposium de l'UIT sur les Technologies de l'Information et de la Communication (TICs), l'environnement et le changement climatique, se déroulera du 2 au 3 novembre 2010 au Caire en EGYPTÉ. Les sujets de discussion porteront sur les questions d'adaptation au changement de climat, les coûts effectifs des TICs, la méthodologie de l'évaluation de l'impact sur l'environnement des TICs et le financement des solutions du changement climatique.

Tribune du consommateur

Question

Bonjour Monsieur,
Je me nomme KLA Guiribo Georges Patrice; voici plus de 2 ans que je n'arrive pas à accéder aux différents avantages qu'offre le réseau de téléphonie mobile Orange auquel j'ai souscrit. Renseignements pris, il s'avère que je suis inscrit sur une certaine flotte, "flotte entreprise". Pour ma part j'ignore cette flotte, les avantages liés à cette flotte et en plus je n'ai demandé à qui que ce soit de m'y inscrire. Après plusieurs recours (appels téléphoniques, visites dans plusieurs agences Orange et rédaction de courriers selon les recommandations des conseillers client en vue de m'enlever sur ladite flotte) jusqu'à ce jour je n'ai pas eu de satisfaction. Je ne sais plus à quel saint me vouer si ce n'est me tourner vers vous (le régulateur) afin d'avoir une satisfaction face à mon problème qui perdure, face à l'indifférence de Orange CI. Je tiens, pour finir, à vous faire savoir que je suis très déçu de Orange CI. Je suis sans savoir que les agents (Orange CI) sont très chargés face aux nombreuses préoccupations des clients. Mais vu mes nombreuses réclamations, je pense qu'ils devraient régler mon problème depuis lors. Je pense avoir trouvé à travers vous une oreille attentive et que très bientôt, j'aurai une suite favorable à mon courrier. D'ici là, recevez mes salutations fraternelles.

KLA Guiribo Patrice

Réponse

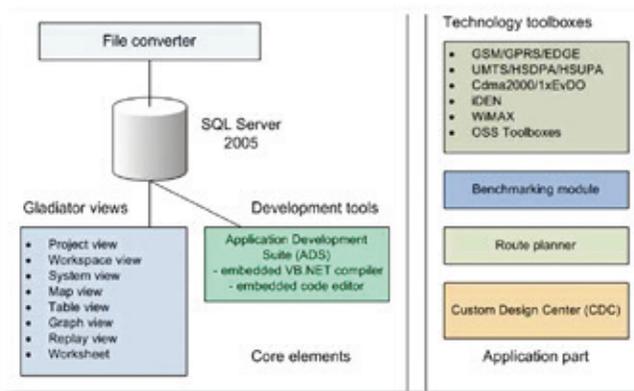
Cher M. KLA,
Nous avons transmis votre saisine à la société Orange CI pour explication. Voici la réponse diligente qu'elle nous a fait parvenir.

EXPLICATION D'ORANGE CI :

Après vérification du compte du client, il se trouve effectivement que votre ligne prépayée pure a été résiliée le 06/02/2008, pour être migrée dans une offre « flotte OFA » (une offre faite aux femmes actives des marchés). Les numéros des personnes intéressées par l'offre nous ont été remontés par les responsables des Syndicats des marchés. Après le lancement de l'offre, nous avons enregistré des réclamations de clients qui, dès la migration dans cette offre, nous ont fait savoir qu'ils n'étaient pas du tout intéressés et plus grave, ils n'avaient pas été informés pour l'utilisation de leurs numéros. Nous avons donc procédé au changement de formule de ceux qui n'en voulaient pas. Nous n'avons certainement pas reçu la demande de M. KLA. Pour trouver une solution définitive à ce problème, nous nous activons pour la satisfaction du client et ne manquerons pas de revenir vers vous dans les meilleurs délais.

Consommateurs, faites-nous part de vos questions ou remarques à l'adresse suivante : lalettre@atci.ci ou au 20 34 49 80

L'Outil du mois GLADIATOR G-STATION



Une vue de la plate-forme Gladiator G-Station

Gladiator est une plateforme d'analyse pour la surveillance et l'optimisation des réseaux cellulaires, quelle que soit la technologie. Grâce à son architecture ouverte et à l'utilisation d'une base de données, la plateforme s'adapte rapidement à l'environnement de l'utilisateur en toute simplicité :

- post traitement de fichiers de drive test et / ou de fichiers statistiques OSS;
- standardisation et / ou automatisation des processus de traitement d'information, d'analyse et de reporting etc.

 DIRECTEUR DE PUBLICATION KLA Koué Sylvanus	SUPERVISEUR MPOUE A. Sylvestre	SIEGE REDACTION Tel.: +225 20 34 43 74/68/69 Fax: +225 20 34 43 75 e-mail : lalettre@atci.ci Web : www.atci.ci
	REDACTEUR EN CHEF Mme N'DAKON Aline	CONCEPTION GRAPHIQUE Soc Communication ATCI

Repère

Bluetooth



Bluetooth est une spécification de l'industrie des télécommunications. Elle utilise une technique radio courte distance destinée à simplifier les connexions entre les appareils électroniques. Le nom «Bluetooth» (littéralement «dent bleue») se rapporte au nom du roi danois Harald II (910-986), surnommé Harald II Blåtand («à la dent bleue»).

A l'origine, la technologie Bluetooth a été mise au point par Ericsson en 1994. En février 1998 un groupe d'intérêt baptisé Bluetooth Special Interest Group (Bluetooth SIG), réunissant plus de 2000 entreprises dont Agere, Ericsson, IBM, Intel, Microsoft, Motorola, Nokia et Toshiba, a été formé afin de produire les spécifications Bluetooth 1.0, qui furent publiées en juillet 1999. Elle a été conçue dans le but de remplacer les câbles entre les ordinateurs et les imprimantes, les scanners, les claviers, les souris, les manettes de jeu vidéo, les téléphones portables, les PDA, les systèmes et kits mains libres, les autoradios, les appareils photo numériques...

Bluetooth est une technologie de réseau personnel sans fils (noté WPAN pour Wireless Personal Area Network), c'est-à-dire une technologie de réseaux sans fils d'une faible portée permettant de relier des appareils entre eux sans liaison filaire. Contrairement à la technologie IrDa (liaison infrarouge), les appareils Bluetooth ne nécessitent pas de ligne de vue directe pour communiquer, ce qui rend plus souple son utilisation et permet notamment une communication d'une pièce à une autre, sur de petits espaces.

Ainsi, deux périphériques peuvent communiquer en étant situés de part et d'autre d'une cloison, les périphériques Bluetooth sont capables de se détecter sans intervention de la part de l'utilisateur pour peu qu'ils soient à portée l'un de l'autre...